



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	21	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le : 06/03/2024

Et

Publication ou notification du :

06/03/2024

L'an 2024, le 4 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 28/02/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 29/02/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. VALENTE Vitor, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie

A été nommé(e) secrétaire : Mme GREMY Dominique

C2024_08 – Demande de subvention pour l'installation d'une Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE)

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques réalisé par le SDESM, Bourron-Marlotte a été identifié comme commune ayant besoin d'IRVE.

Dans la mesure où la commune assure la maîtrise d'œuvre, elle peut bénéficier d'un financement régional. C'est pourquoi, par décision n°D2023_004, Monsieur le Maire a décidé de signer une convention avec le SDESM pour bénéficier de la Centrale d'Achat et donc de bénéficier de tarifs négociés.

Les commissions environnement et travaux s'étant mise d'accord sur le style d'infrastructure et le lieu d'implantation, il faut désormais déposer une demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
État			
Région	Dispositif de soutien à l'électromobilité	34 456,10 €	70 %
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		14 766,90 €	30 %
Emprunt			
TOTAL HT		49 223,00 €	100 %

.../... (suite de la délibération n°C2024_08)

Considérant que l'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : courant 2^{ème} semestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : courant 2^{ème} semestre 2024

Considérant que le coût prévisionnel est estimé à 49 223,00 € HT, soit 59 068,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 49 223,00 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Région Ile de France au titre du Soutien à l'équipement en vidéoprotection.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 05/03/2024

Secrétaire de séance,
Dominique GREMY

Le Maire,
Vitor VALENTE

